

Conseil Stratégique Phytoprotecteur (CSP)

Comment intégrer ce nouveau dispositif ?

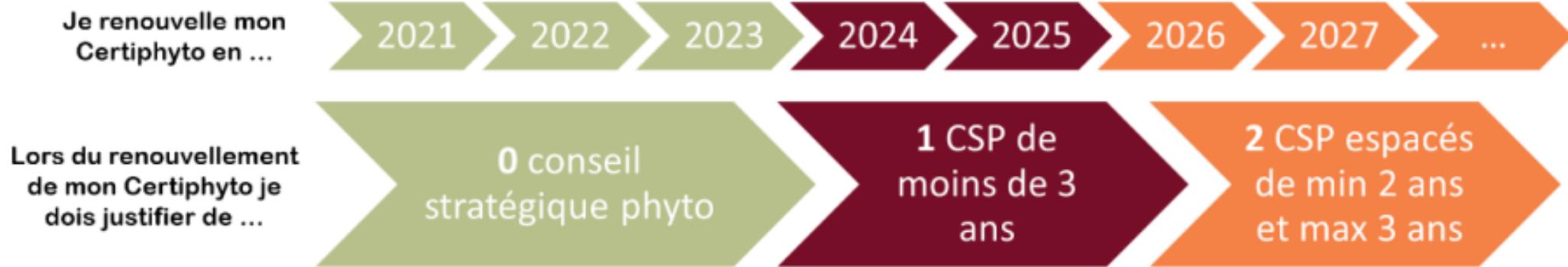


Le calendrier de mise en place

- La loi EGALIM (2018) a remodelé le cadre conseil et vente des phytos
- Elle rend **obligatoire** le Conseil Stratégique Phyto **pour toutes les exploitations** (hors bio et HVE3)

| Conseil Stratégique (CSP) | Conseil de préconisation (ou spécifique) | Conseil de sécurité |
|--|--|--|
| Obligatoire / nouveau | Facultatif | Obligatoire / existant |
| Structure agréée Conseil | Structure agréée Conseil | Structure agréée Distribution |
| Ecrit (attestation) | Ecrit (fiche de préconisation) | Verbal |
| Définir une stratégie à l'échelle du système de culture , privilégier les méthodes alternatives S'appuie sur un diagnostic indiv | Sur base observation et BSV , préconise tech alternative ou traitement phyto avec substances actives, doses recommandées , cible et conditions | Information sur les risques santé et environnement Rappel des conditions d'usage spécifique du produit à la culture |

Le cadre réglementaire sur le conseil



A terme, chaque exploitation devra passer **2 conseils stratégiques phyto tous les 5 ans** (durée de validité d'un Certiphyto).

Ils devront être **espacés au minimum de 2 ans et au maximum de 3 ans**.

Si plusieurs personnes travaillent sur l'exploitation, un seul conseil est nécessaire.

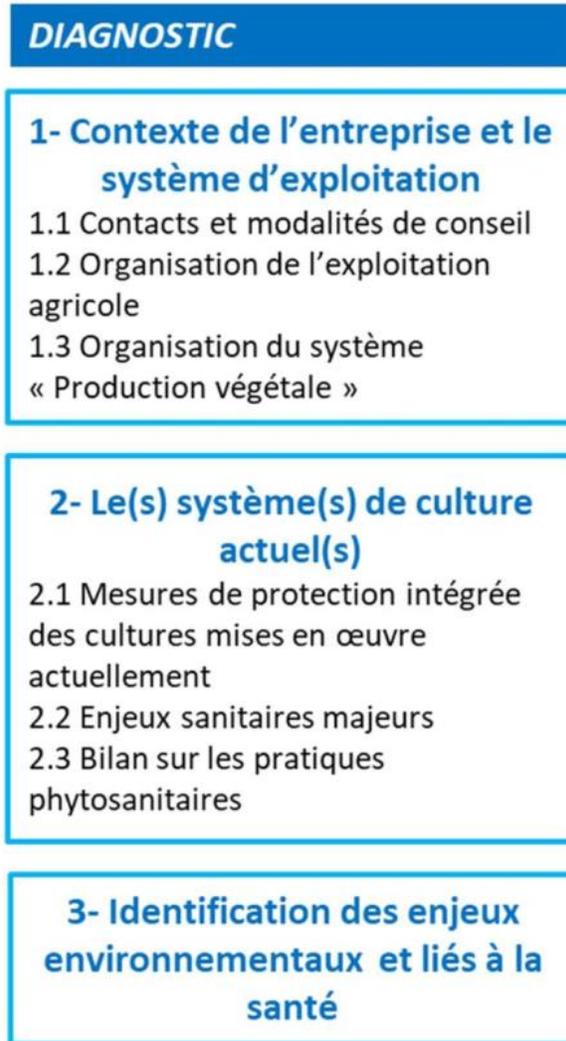
L'attestation comprendra l'ensemble des personnes titulaires du Certiphyto décideur sur l'exploitation.

Les exploitations avec un faible enjeu phyto ne devront réaliser qu'un seul CSP tous les 5 ans :

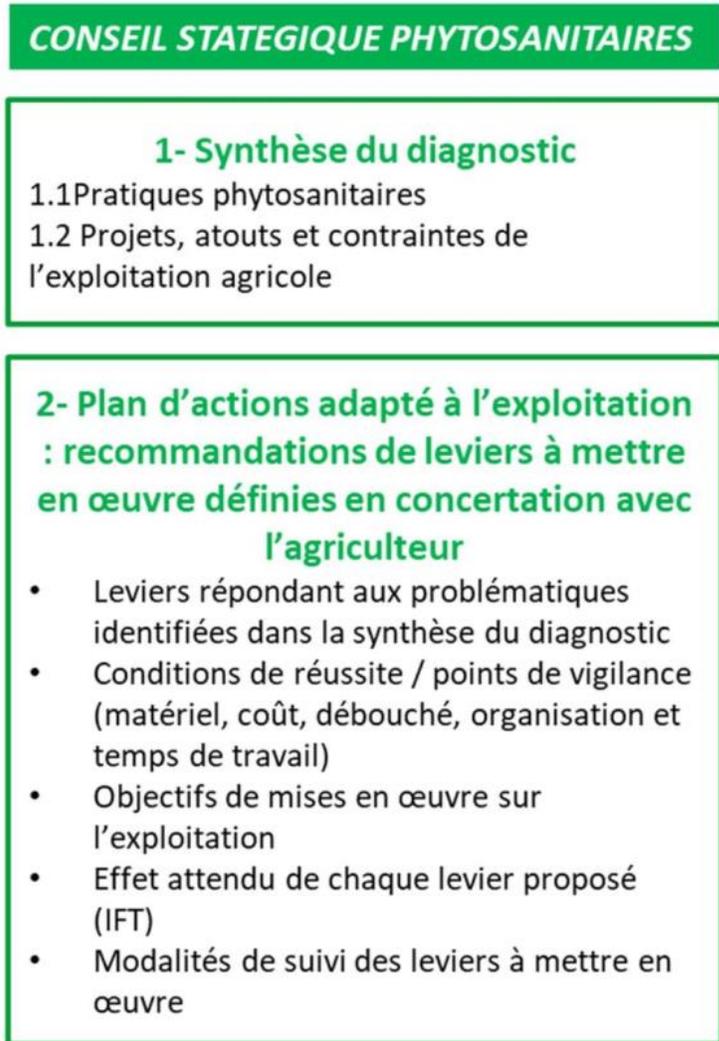
- moins de deux hectares en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères,
- moins de dix hectares pour les autres cultures susceptibles d'être traitées ainsi que pour les autres exploitations agricoles.

Les modalités de contrôle

1. Par les **SRAL (Services régionaux de l'Alimentation)** lors des contrôles officiels réalisés chez les utilisateurs de produits phytosanitaires
→ A partir du 1er janvier 2024, l'absence de CSP ou d'un CSP non-conforme constitue une non-conformité majeure
2. Lors du **renouvellement du Certiphyto** : il sera nécessaire de disposer des attestations de CSP dans la période définie (5 ans) pour assurer son renouvellement (test ou formation)



Risques / Opportunités



Les différents formats proposés

| CSP en individuel | CSP en collectif |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 450 € HT (Chambre d'agriculture)  • 550 € HT (Gaya Consultants)  | <p>350 € HT</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • A la Chambre d'agriculture • Sur votre exploitation (Gaya Consultants) | <p>Salles de réunion CARRE (Gouy / Roye / Ledinghem / St Georges / Rouvignies)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prérequis renseignés par internet • Diagnostic et plan d'actions en individuel (1/2 j à 1 j) | <ul style="list-style-type: none"> • Prérequis renseignés par internet • Diagnostic en collectif (1/2 j) • Plan d'actions en collectif (1/2 j) • + 1 h par tel pour finaliser plan action |

1. **Fiche d'identité** de l'exploitation (siège, SIRET, exploitants...)
2. **Certiphyto** du ou des décideurs (dates, organismes)
3. **Contrôle pulvé** : date de fin de validité
4. Type de **productions et surface** des principales cultures
5. **IFT** des 2 dernières campagnes sur les 3 principales cultures (ha)

Vous pouvez extraire vos IFT si vous avez un logiciel d'enregistrement des traitements (type mes parcelles, Atland, Geofolia, etc.)

Sinon, vous pouvez les calculer avec la calculatrice du ministère



Les séances collectives avec Carré

| | CSP en collectif | Renouvellement Certiphyto |
|----------------|--|--|
| Dates et lieux | <ul style="list-style-type: none"> - 10 février ROYE - 17 février à GOUY - 24 février ROUVIGNIES - 10 mars LEDINGHEM - 17 mars à GOUY - 24 mars ROYE - 31 mars ROUVIGNIES | <ul style="list-style-type: none"> - Tous les 1ers vendredi du mois à GOUY - Sessions délocalisées suivant demande |
| Horaires | 9h-17h | 9h-17h |
| Tarif | 350 € HT | Prise en charge VIVEA pour les exploitants agricoles Autres : 112€ |
| Plateaux repas | 20 € | 20 € |

Inscription auprès de Maud FRAPPART 06 42 42 06 92

Pourquoi faire son CSP maintenant ?

1. Eviter de se **retrouver dans les embouteillages** de fin d'année 2023
2. Limiter les temps de déplacement et **partager avec des agriculteurs de son secteur en collectif**
3. Appui sur des **partenaires qualifiés et reconnus**
4. **Faire d'une contrainte une ouverture** : le panel des solutions phytos ne va pas augmenter dans les années à venir...